

Vérification de vos informations bancaires



Quelles mesures avons-nous prises pour empêcher la fraude ?

Depuis 2022, nous nous sommes associés à Trustpair pour sécuriser les paiements à nos tiers. Trustpair permet de s'assurer que le compte bancaire que nous payons appartient bien à votre entreprise.

Quelles implications pour vous ?

Trustpair s'intègre dans notre processus de contrôle des tiers et peut être amené à **vous contacter en direct** dans le cadre de vérifications complémentaires, soit par **téléphone** pour obtenir leur vérification via contre-appels, soit par **email** pour leur validation via micro-paiement. En général, il précise le nom d'un interlocuteur EDF pouvant être contacté si vous aviez un doute.

Ce document a pour objectif de vous donner plus de détails sur le fonctionnement de Trustpair afin que vous puissiez répondre à leurs sollicitations et valider vos informations.

L'absence de retour de votre part pourra entraîner des **retards de référencement ou de paiement**.

Les contre-appels en pratique

1. Trustpair vous envoie un email expliquant la procédure.
2. Vous recevez un appel téléphonique d'un agent de Trustpair qui vous appelle en notre nom et vous demande de vérifier les informations de votre compte bancaire.
3. L'agent vous donne les premiers chiffres du numéro de compte à vérifier et vous demande de compléter les derniers chiffres.
4. La vérification est réussie et vous recevez nos paiements en toute sécurité.

Le micro-paiement en pratique

1. Trustpair vous envoie des emails expliquant la marche à suivre et les informations du compte bancaire à payer.
2. Vous effectuez un paiement de 1€ à Trustpair.
3. Vous recevez un email confirmant la bonne réception des fonds par Trustpair.
4. Vous êtes remboursés par Trustpair.
5. La vérification est réussie et vous recevez nos paiements en toute sécurité.

